

Association Loi 1901 / W133013039

“ Des Calanques et des Hommes“

66 bd de l'Océan

13009 Marseille

Email : [asso@les-calanques.org](mailto:asso@les-calanques.org)

A Monsieur le Ministre  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement Durable  
et de la Mer.

Objet : Création du Parc National des Calanques – Cap Canaille / Réserves intégrales

Marseille le 18 novembre 2009,

Monsieur Le Ministre,

L'association « Des Calanques et des Hommes » rassemble des personnes de toutes sensibilités politiques, philosophiques et sociales. Citoyens impliqués, ses membres sont liés par :

- une passion authentique pour les Calanques et le Cap Canaille, lieux emblématiques pour la randonnée, l'escalade, la plongée, le kayak de mer...
- une adhésion totale au projet de création d'un Parc National sur ce site exceptionnel.

Si la création de ce Parc National est ressentie par tous comme une nécessité pour protéger efficacement les Calanques, c'est aussi une opportunité pour innover, inventer ce que pourrait être un Parc National périurbain d'un nouveau type : un modèle de préservation où cohabiteraient hommes et nature, propice à des actions pédagogiques pour la protection de l'environnement et terrain d'études scientifiques.

Nous nous permettons de vous interpeller, Monsieur le Ministre, sur ce que nous considérons être un manquement grave à la concertation qui devrait présider à la mise en place du futur Parc National et qui, selon nous, remet en cause la viabilité même de ce projet.

Lors d'une réunion de travail le 11 septembre dernier, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) chargé de la mise en place du futur Parc nous signifie que, selon l'article 4 de l'arrêté du 23 février 2007 explicitant les principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux, obligation est faite d'identifier des espaces naturels de référence significatifs dans le cœur de Parc pouvant faire l'objet d'un classement en réserves intégrales. Le GIP propose une zone s'étendant des Falaises du Devenson à la Pointe de Castelvieu, ainsi que tout le Cap Canaille de Cassis à la Ciotat, soit une bande terrestre et maritime représentant plus de 40% du littoral du Parc.

Une telle proposition peut être comparée à créer un Parc National dans le Massif du Mont-Blanc en interdisant l'accès à celui-ci, où à fermer le sommet du Mont Ventoux aux cyclistes ! La liberté d'accès et de circulation pédestre n'avait jamais été mise en cause depuis dix ans dans les concertations préalables. De plus, le choix des zones de réserve intégrale étant présenté sans argumentation, les associations d'usagers des Calanques, les pratiquants des activités douces de pleine nature, le contestent alors.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours des deux mois qui viennent de s'écouler, à l'issue desquelles nous ne constatons aucune avancée significative. Le GIP se contente de remplacer le terme de « réserve intégrale » par ceux sans signification précise de zones « de jachère » ou « de tranquillité », ou par celui de « zone de défends », sans proposer aucune concertation sur le fond de la question, au

mépris de tous les habitants et usagers du massif.

Monsieur le Ministre, nous tenons à vous alerter par cette lettre sur l'incohérence du projet actuel, combinant une réserve intégrale, surdimensionnée au regard de la superficie du massif, avec une zone périphérique dépourvue de mesures de protection, comme en témoigne notamment l'absence totale de référence au déversement en mer du grand collecteur de Cortiou ou aux boues rouges de Gardanne.

En réponse à ce que nous considérons comme un dévoiement de la procédure de création du Parc, nous avons créé l'association « Des Calanques et des Hommes » et lancé une pétition qui a recueilli en deux mois l'appui de plus de 10 000 signataires originaires de tous horizons, y compris hors de France, personnes physiques ou morales, associations, syndicats professionnels.... Et les adhésions sont plus nombreuses chaque jour.

Les amoureux des Calanques veulent faire entendre la voix de la raison et de la discussion pour que soit conçu un Parc National exemplaire en matière de protection mais dans lequel ne seront pas oubliés les hommes ! Notre association a pour but de promouvoir un Parc à la hauteur de cette espérance, ce pour quoi nous nous sommes engagés. C'est pourquoi elle s'oppose résolument à des réserves intégrales imaginées sans réelle concertation et imposées sans aucune justification. Celles actuellement proposées par le GIP n'ont pas été spécifiquement demandées par les naturalistes, elles ne correspondent pas à des zones dégradées nécessitant une protection forte et elles briment arbitrairement les usagers traditionnels des Calanques.

Le Parc des Calanques ne se fera pas sans les femmes et les hommes qui ont fait de ce lieu un patrimoine commun naturel préservé.

Nous croyons et voudrions continuer à croire dans ce projet de Parc National des Calanques. Pour cela nous demandons:

- l'abandon des zones proposées en réserve intégrale par le GIP,
- la création d'un nouveau comité de travail chargé de définir des zones privilégiées, d'accès restreint et dédiées à la recherche, en collaboration avec les différents pratiquants et les scientifiques, comité également chargé d'aider le GIP dans la mise en place de la gestion des flux liés à la pratique d'activités de pleine nature de faible impact sur l'environnement,
- Des propositions fortes concernant l'ensemble du Parc.

Nous connaissons, Monsieur le Ministre, votre attachement à la protection de l'Environnement et votre respect pour ces lieux sur lesquels vous vous êtes rendu l'été dernier. Nous soumettons à votre haute bienveillance notre demande dont le seul but, croyez le, est de permettre l'élaboration d'un Parc National d'exception.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour l'association "Des Calanques et les Hommes"

Le Président

André Bernard



Le Secrétaire

Fernando Ferreira

